Ville de Liège
Place du Marché, 2 – 4000 Liège

013400000126598
[QR code temporaire!]

Direction du Développement stratégique

SÉANCE DU 20 janvier 2023 - I.D.1

Responsable administratif : LEMAIRE Stéphanie
Tél: 04/221.81.97
Email: stephanie.lemaire@liege.be

PROJET CONSEIL

Le Collège communal,

Objet : Motion visant à demander la libération d'Olivier Vandecasteele, détenu en Iran.

Considérant que le travailleur humanitaire tournaisien Olivier Vandecasteele, a été arrêté le 24 février 2022 sans aucun motif par les autorités iraniennes;

Considérant qu'il s'agit dès lors d'une arrestation arbitraire;

Considérant les conditions déplorables, inhumaines, dans lesquelles se trouvent enfermé Olivier Vandecasteele;

Considérant que depuis cette arrestation, malgré une insistance répétée, l'Ambassadeur belge en Iran n'a obtenu que 6 visites consulaires sous haute surveillance;

Considérant qu'Olivier Vandecasteele n'a dès lors pas le droit d'évoquer les sujets qu'il souhaite lors de ces entretiens;

Considérant que la santé de l'intéressé se dégarde fortement;

Considérant qu'Olivier Vandecasteele a informé les services consulaires qu'il avait comparu devant un tribunal à l'insu des autorités belges locales et de ses avocats iraniens. Son "avocat" désigné par le tribunal n'a jamais pris la parole pendant ce "procès". Olivier Vandecasteele a également partagé qu'il venait d'être condamné pour toutes les charges retenues contre lui sans avoir été autorisé à communiquer sur ces charges;

Considérant que cette injustice et le manque de perspective pour Olivier Vandecasteele ont sérieusement entamé sa capacité de résistance physique et sa santé mentale;

Considérant qu'Olivier Vandecasteele a entamé une grève de la faim depuis la mi-novembre 2022;

Considérant qu'Olivier Vandecasteele est toujours en isolement complet depuis presqu'un an et qu'il est détenu dans des conditions inhumaines, ce qui est considéré comme de la tortures par les Nations Unies et Amnesty International;

Considérant que la Cour constitutionnelle a décidé, le 8 décembre 2022, de suspendre la loi d'assentiment au traité qui permet le transfèrement de prisonnier entre la Belgique et l'Iran;

Considérant que ce traité ouvrait la porte à un échange de prisonniers, d'un côté le diplomate iranien condamné en 2021 en Belgique à 20 ans de prison pour un projet d'attentat en France, et, de l'autre, d'Olivier Vandecasteele;

Considérant qu'Olivier Vandecasteele a été condamné le 14 décembre 2022 à une peine de 28 ans de prison;

Considérant que la famille d'Olivier Vandecasteele est anéantie par cette situation;

Considérant la mobilisation citoyenne en soutien à Olivier Vandecasteele, notamment au travers d'une pétition ayant recueilli plus de 35.000 signatures;

Sur proposition de Monsieur le Bourgmestre,

DEMANDE au Gouvernement fédéral, à l'Ambassadeur de Belgique en Iran et à l'Ambassadeur d'Iran en Belgique :

- de mettre en oeuvre toutes les procédures diplomatiques possibles pour faire libérer Olivier Vandecasteele de toute urgence.
- de veiller à la dignité des conditions de détention d'Olivier Vandecasteele.

DEMANDE au Premier Ministre, au Ministre de la Justice et à la Ministre des Affaires étrangères de prendre une initiative internationale, par exemple sous la forme d'un nouveau traité ou d'une nouvelle déclaration internationale, contre les prises d'otages étatiques.

PAR LE COLLÈGE

Le Directeur général, Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE Willy DEMEYER